



Listen to this article

**QUESTION** : (1908) Puisque Christ est mort pour nos péchés en Adam, cela n'implique-t-il pas qu'à la justification nous sommes en paix avec Dieu pour tous nos péchés passés ?

**REPONSE** : Je réponds oui et non, en ce sens que cela dépend de votre foi. Ce que Dieu dit maintenant repose simplement sur la foi. Ceux qui n'ont pas de foi ne peuvent pas recevoir les bénédictions présentes. Tout ce que Dieu accorde durant cet âge dépend de la foi, et Il ne l'accorde qu'à ceux qui ont la foi. Voyez-vous, il arrive que pour certaines personnes croire est impossible, aussi ne peuvent-elles recevoir les bénédictions du temps présent, parce que la foi est nécessaire pour cela. Devraient-elles aller en enfer à cause de leur incrédulité ? Nous ne prêchons ni l'enfer ni les tourments éternels. Nous nous réjouissons, Dieu merci, de ce que telle n'est pas l'intention divine envers ceux qui sont incapables de croire actuellement, et de ce qu'au propre temps, durant le Millénium, ils marcheront par la vue. S'ils ne peuvent pas croire maintenant, ils auront la possibilité d'avoir les yeux ouverts bientôt dans le Millénium et ils verront alors les choses que vous et moi nous voyons déjà aujourd'hui par les yeux de la foi. Les yeux de la foi sont dirigés par la Parole de Dieu, et ceux qui possèdent les yeux et les oreilles de la foi reçoivent maintenant une bénédiction particulière, car cette classe que Dieu appelle du milieu du monde actuellement se compose de personnes qui voient et entendent par cette puissance qu'est la foi. Les autres restent dans l'attente du temps où Dieu s'occupera d'eux. Souvenons-nous des paroles de l'Apôtre et du prophète qui déclarèrent que le temps arrive où tous les aveugles recouvreront la vue et où tous les sourds entendront. Dieu merci, cela ne s'adresse pas seulement à ceux qui auront la-foi ; cependant actuellement cette offre n'est présentée qu'à ceux qui possèdent la foi, car Dieu rassemble maintenant la classe élue, le petit troupeau qui sera avec Christ, et personne ne sera élevé à cette position s'il ne peut exercer la foi. Par conséquent, Dieu traite cette affaire de telle sorte que seule cette classe peut en bénéficier actuellement. « Heureux sont vos yeux, parce qu'ils voient, et vos oreilles, parce qu'elles entendent ! ». (Matth. 13 : 16). Pour ceux qui ne voient ni n'entendent par manque de foi ou par manque de quelque chose d'autre, Dieu a en réserve une bénédiction d'un autre genre. Supposez

maintenant que vous puissiez exercer la foi, quel en serait le résultat pour vous ? Si vous pouvez croire en Christ et que vous reconnaissiez que Christ est mort, que vous y croyiez vraiment et que vous acceptiez cela, vous avez alors le privilège de réaliser que vous êtes un de ceux qui furent couverts par le mérite de ce sacrifice ; et si vous vous laissez guider par son sacrifice, vous éprouverez alors de la joie et vous vous direz : Maintenant, du point de vue de Dieu, toutes mes taches et mes imperfections charnelles sont recouvertes par le mérite du sacrifice de Christ et désormais Dieu ne me les imputera plus. Mais rappelez-vous que cela ne sera vrai qu'aussi longtemps que vous resterez croyants. Si vous perdiez la foi avant que ne vienne la nuit, vous perdriez la justification avec tout ce qui l'accompagne, parce qu'elle vous est seulement imputée ; elle n'est pas réelle ; vous n'êtes pas véritablement libérés de ces imperfections et de ces péchés qui sont simplement recouverts ; le Seigneur les recouvre à cause de votre foi, et si vous perdez la foi, vous retournez exactement à la même condition qu'auparavant. Qu'il vous soit fait selon votre foi au temps présent ! C'est ainsi que le Seigneur enseigne actuellement ceux qui sont ses élèves, ceux qui sont à l'école de Christ, la maison de la foi ; Il leur apprend l'importance à ses yeux d'une confiance totale et de la fidélité à son égard. Voilà pourquoi lorsqu'Il nous dit que nos péchés sont couverts, ce que nous acceptons volontiers, sa bénédiction repose alors sur nous. Cela ne veut pas dire que tous vos péchés passés et futurs sont couverts. Qu'est-ce qui est couvert alors ? Je réponds que ce sont tous les péchés transmis par Adam, par hérédité, par vos parents ; par contre il convient toujours d'arranger tout ce que vous avez fait personnellement et volontairement, sachant que c'était mal, et tout ce que vous n'avez pas commis par hérédité ou par faiblesse. Bien sûr, j'aime à croire que l'hérédité et la faiblesse recouvriront presque toutes vos taches et tous vos défauts ; cependant, dans la mesure où vous avez agi volontairement et indépendamment de ces faiblesses héréditaires ou par ignorance, vous en êtes responsable et vous recevrez néanmoins des « coups » pour cela. C'est ainsi que je comprends la chose. S'il arrivait qu'aujourd'hui ou demain vous commettiez un péché en connaissance de cause, le Seigneur pourra voir mieux que vous-mêmes quelle partie était imputable à l'ignorance ou à votre hérédité et il en tiendra compte. Vous n'aurez pas à régler cela. C'est pourquoi l'Apôtre dit : Je ne me juge pas moi-même. Il dit : Il m'importe peu, à moi, que je sois jugé par quiconque d'entre vous. Que savez-vous de moi ? Vous ne pouvez lire mon cœur. Il m'importerait peu, pour moi, que je sois jugé par quiconque d'entre vous. Et même je ne me juge pas moi-même ; le Seigneur est Celui qui décidera. Il sait exactement avec combien d'obstination ou d'ignorance vous avez agi dans telle ou telle chose et en accord avec cet arrangement équitable Il va couvrir par la foi en Christ toute action pratiquée par ignorance de même que tout acte commis par

faiblesse héréditaire. De ce point de vue, votre casier judiciaire sera vierge ; vous ne serez responsable et tenu de rendre compte que dans la mesure où vous aurez agi volontairement et intentionnellement. Comme cela nous console et comme cela nous freine dans nos agissements ! Certains semblent commettre une grande erreur, qu'ils soient Catholiques ou Protestants, en disant qu'il y a un pardon pour tout. Les Catholiques disent : nous irons chez le curé pour nous confesser et tout sera pardonné, peu importe le péché commis. J'ai entendu parler d'un homme qui avait volé deux jambons et qui, se confessant au curé, lui dit : « Je vous en ai apporté un en cadeau ». Après lui avoir donné l'absolution, le curé apprit que ces jambons lui avaient été volés à lui ; alors l'homme ne fut absous que pour un seul jambon. Je ne considère pas cette histoire comme véritable ni comme une critique dirigée contre nos amis Catholiques, mais plutôt comme une illustration montrant que nous ne pouvons ainsi tergiverser avec notre Père Céleste, car Il a une parfaite connaissance de nos affaires et Il a pris les dispositions nécessaires pour une catégorie de péchés, pour ceux résultant de la transgression adamique, de l'ignorance et de l'hérédité. Il a librement, complètement, miséricordieusement prit les mesures en vue du pardon de ces péchés et nous en sommes tout à fait quittes. Cependant, nous devons nous sentir personnellement responsables de toute action, de toute pensée et de toute parole. Si cette pensée est bien gravée dans votre esprit, elle vous rendra très prudent. Vous comprendrez que malgré tout ce que Christ a fait pour nous en nous pardonnant nos péchés passés, une part de responsabilité nous incombe quant à tout ce que nous faisons, pensons et disons.

-416-

(Livre : « What Pastor Russell said »).